

## **Déclaration relative à la protection des données lors du traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la livraison d'une Plateforme d'intelligence technologique**

Pour l'Office européen des brevets (OEB), la protection de votre vie privée est de la plus haute importance. Nous nous engageons à protéger vos données à caractère personnel et à veiller au respect des droits des personnes concernées lorsque nous accomplissons nos tâches et fournissons nos services. Toutes les données à caractère personnel qui vous identifient directement ou indirectement seront traitées de manière licite, loyale et avec toutes les précautions nécessaires.

Les opérations de traitement décrites ci-après sont régies par le règlement relatif à la protection des données de l'OEB ([RRPD](#)).

Les informations contenues dans la présente déclaration sont fournies en vertu des articles 16 et 17 RRPD.

### **1. Quelles sont la nature et la finalité de l'opération de traitement ?**

L'Office européen des brevets (OEB) fournit à un ensemble restreint d'utilisateurs externes l'accès à une Plateforme d'intelligence technologique (PIT).

La Plateforme d'intelligence technologique est l'outil nouvelle génération de l'OEB pour les utilisateurs externes ayant pour objectif de :

- traiter, analyser et visualiser les données relatives aux brevets ;
- extraire de ces données l'information brevets et les connaissances des brevets ;
- favoriser la collaboration au sein de la communauté de l'information brevets et des connaissances des brevets.

Cette plateforme comprend l'accès à un ensemble de collections de données électroniques relatives aux brevets hébergées par l'OEB et permet également aux utilisateurs d'exécuter leur propre code informatique pour manipuler les données. Les utilisateurs peuvent charger des données supplémentaires dans l'environnement conformément aux conditions générales du service et les inclure dans leur traitement de données. L'accès à la zone de données utilisateur est limité à l'utilisateur spécifique qui charge les données et à l'OEB.

L'utilisation du service et des données chargées par les utilisateurs est strictement limitée

à l'analyse des données relatives aux brevets, en complément des ensembles de données additionnels pertinents, conformément aux conditions générales du service qui sont accessibles sur le site Web du service. Les étapes de traitement mises en œuvre par la Plateforme d'intelligence technologique comprennent :

- Fournir un environnement de développement personnalisé à l'utilisateur (réalisé par l'attribution d'un ou de plusieurs rôles d'utilisateur) et héberger les données associées ;
- Soutenir, former et promouvoir les activités de l'OEB ;
- Entretien approprié et bon fonctionnement de la plateforme ;
- Assurer la sécurité des opérations ;
- Contrôle d'accès des utilisateurs et enregistrement de l'activité.

Les informations personnelles des utilisateurs de la plateforme sont également utilisées pour assurer un usage et un fonctionnement acceptables du service.

Le traitement de vos données n'est pas censé servir à une prise de décision automatisée, notamment au profilage.

Vos données à caractère personnel ne seront pas transmises à des destinataires extérieurs à l'OEB s'ils ne sont pas visés à l'article 8(1), (2) et (5) RRPD, à moins qu'un niveau de protection adéquat ne soit assuré. En l'absence d'un niveau de protection adéquat, un transfert ne peut avoir lieu que s'il est prévu des garanties appropriées et à la condition que les personnes concernées disposent de droits opposables et de voies de recours effectives, ou si les dérogations pour des situations particulières visées à l'article 10 RRPD s'appliquent.

## **2. Quelles données à caractère personnel traitons-nous ?**

Les catégories suivantes de données à caractère personnel sont traitées pour les agents de l'OEB et les personnes extérieures (elles ne sont pas toutes traitées pour chaque personne concernée) :

- Informations de navigation : type de navigateur, temps de navigation ;
- Informations sur les cookies, adresse IP, historique d'interaction réseau, requête de recherche, historique des sites Web ;
- Informations de contact : messagerie électronique personnelle, adresse électronique professionnelle ;
- Correspondance : informations additionnelles susceptibles d'être fournies dans le cadre d'échanges, informations personnelles fournies volontairement ;
- Informations relatives à l'emploi : entité de l'entreprise, préférence linguistique (de communication) ;
- Généralités : toute autre information conforme aux conditions générales du service ;
- Données d'interaction réseau/application : contenu de la session, détails de la

- session, métadonnées de la session ;
- Données relatives à la gestion de brevets : données bibliographiques et métadonnées des brevets, données à caractère personnel éventuellement contenues dans les informations et les publications en rapport avec la procédure en matière de brevets ;
- Informations d'identification : prénom, nom complet, sexe, nom de famille.
- Système de tickets : données relatives aux tickets ;
- Informations relatives au compte utilisateur : mot de passe du compte, identifiant utilisateur.

### **3. Qui est responsable du traitement des données ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sous la responsabilité du directeur principal de la DP Intelligence brevets, agissant en qualité de responsable délégué du traitement des données à l'OEB.

Le traitement des données à caractère personnel est réalisé par les agents de l'OEB travaillant au sein de la DP Intelligence brevets, de la DP CTO/BIT et de la DP CIO/BIT qui participent à la fourniture ainsi qu'au maintien des services auxquels il est fait référence dans la présente déclaration.

Les prestataires externes participant à la fourniture et au maintien de certains services peuvent également traiter des données à caractère personnel ou y avoir accès.

### **4. Qui a accès à vos données à caractère personnel et à qui sont-elles communiquées ?**

Lorsque cela est nécessaire pour accomplir leurs tâches, les données à caractère personnel sont communiquées selon les besoins aux agents travaillant dans les domaines suivants au sein de l'OEB : Intelligence brevets, BIT, DG1 et management supérieur de l'OEB (bureau du VP5, bureau du Président, CGS, MAC, DP Communication).

Les prestataires externes chargés de la fourniture des services ainsi que de la maintenance et de l'assistance peuvent également traiter les données à caractère personnel, ce qui peut inclure l'accès à celles-ci.

### **5. Comment protégeons-nous et préservons-nous vos données ?**

Nous prenons les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour préserver vos données à caractère personnel et les protéger contre la destruction, la perte ou

l'altération accidentelles ou illicites, ainsi que contre toute divulgation non autorisée ou tout accès non autorisé.

L'ensemble des données à caractère personnel est conservé dans des applications informatiques sécurisées conformément aux normes de sécurité de l'OEB. Des niveaux d'accès appropriés sont accordés à titre individuel aux seuls destinataires mentionnés ci-dessus.

En ce qui concerne les systèmes hébergés dans les locaux de l'OEB, les mesures sécuritaires de base suivantes s'appliquent généralement :

- Authentification des utilisateurs et contrôle de l'accès (p. ex. contrôle en fonction du rôle aux systèmes et au réseau, principes du "besoin de savoir" et du "moindre privilège") ;
- Renforcement de la sécurité logique des systèmes, équipements et réseaux ;
- Protection physique : contrôles des accès à l'OEB, contrôles supplémentaires des accès au centre de données, politique de verrouillage des bureaux ;
- Contrôles de la transmission et de la saisie (p. ex. journaux d'audit, surveillance des systèmes et du réseau) ;
- Intervention en cas d'incident de sécurité : surveillance des incidents 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, experts en sécurité de garde.

En principe, l'OEB a adopté un système d'administration dématérialisé ; cependant, si des dossiers papier contenant des données à caractère personnel doivent être stockés dans les locaux de l'OEB, ces dossiers sont conservés dans un lieu sûr et verrouillé à accès restreint.

Pour les données à caractère personnel traitées par des systèmes qui ne sont pas hébergés dans les locaux de l'OEB, les prestataires externes traitant les données à caractère personnel s'engagent dans le cadre d'un accord contraignant à se conformer aux obligations afférentes à la protection des données découlant des cadres juridiques de protection des données applicables. L'OEB a également effectué une analyse en matière de confidentialité et de risque de sécurité. Ces systèmes doivent avoir mis en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées telles que des mesures physiques de sécurité, des mesures de contrôle des accès et du stockage, la sécurisation des données inactives (p. ex. par chiffrement) ; des mesures de contrôle des utilisateurs, de la transmission et des entrées (avec p. ex. des pare-feu de réseau, des systèmes de détection des intrusions sur le réseau (IDS), des systèmes de protection contre les intrusions sur le réseau (IPS), un audit des connexions) ; des mesures de contrôle de l'acheminement des données (p. ex. sécurisation des données en transit par un chiffrement).

## **6. Comment pouvez-vous accéder à vos données, les rectifier et les recevoir, en demander l'effacement, en limiter le traitement ou vous opposer à celui-ci ? Vos droits peuvent-ils être restreints ?**

En tant que personne concernée, vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel, de les rectifier et de les recevoir, de ne pas faire l'objet d'une décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, de les effacer, ainsi que d'en limiter le traitement ou de s'opposer à celui-ci, comme le prévoient les articles 18 à 24 RRPD.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits en tant qu'utilisateur externe, veuillez adresser une demande écrite à [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org), ou contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse suivante : [PDPatentIntelligence-DPL@epo.org](mailto:PDPatentIntelligence-DPL@epo.org). Afin de nous permettre de répondre plus rapidement et précisément, vous devez toujours assortir votre demande de certaines informations préliminaires. Nous vous encourageons par conséquent à remplir ce [formulaire](#) (pour les personnes externes) ou ce [formulaire](#) (pour les personnes internes) et à le transmettre avec votre demande.

Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais et, en tout état de cause, dans un délai d'un mois à compter de la réception de votre demande. Toutefois, conformément à l'article 15(2) RRPD, ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues. Toute prolongation de délai vous sera notifiée.

## **7. Sur quelle base juridique se fonde le traitement de vos données ?**

Les données à caractère personnel sont traitées sur le fondement de l'article 5a RRPD (ce traitement est nécessaire à l'accomplissement d'une tâche relevant des activités officielles de l'Organisation européenne des brevets ou de l'exercice légitime de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement, ce qui comprend le traitement nécessaire à la gestion et au fonctionnement de l'Office).

## **8. Combien de temps conservons-nous vos données ?**

Les données de l'utilisateur sont conservées jusqu'à 7 ans après que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il n'y ait plus de besoin opérationnel immédiat (p. ex. annulation d'un abonnement).

Les données d'accès au service technique peuvent être conservées jusqu'à 7 ans afin d'analyser les habitudes d'utilisation.

Les informations contenues dans les dossiers de brevets sont des données publiques qui ne sont jamais supprimées.

## **9. Personnes à contacter et coordonnées**

En cas de questions sur le traitement des données à caractère personnel les concernant, les personnes concernées externes peuvent s'adresser au responsable de la protection des données et/ou au responsable délégué du traitement à l'adresse :

[DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org).

Les agents de l'OEB peuvent contacter le responsable délégué du traitement à l'adresse [PDPatentIntelligence-DPL@epo.org](mailto:PDPatentIntelligence-DPL@epo.org).

Notre responsable de la protection des données peut également être contacté à l'adresse suivante [dpo@epo.org](mailto:dpo@epo.org), (pour les internes) et à l'adresse suivante [DPOexternalusers@epo.org](mailto:DPOexternalusers@epo.org) (pour les externes).

### **Réexamen et exercice des voies de recours**

Si vous considérez que le traitement porte atteinte à vos droits en tant que personne concernée, vous avez le droit de demander un réexamen par le responsable du traitement en vertu de l'article 49 RRPD et, si vous n'êtes pas d'accord avec l'issue de ce réexamen, d'exercer les voies de recours prévues à l'article 50 RRPD.